

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 RÔLE TRIENNAL 2022-2023-2024

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le sommaire du rôle triennal d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2024 a été déposé au bureau de la Municipalité le 12 septembre 2023. Il s'agit du dernier exercice financier de ce rôle.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture du bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet, peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC DE MONTCALM
1540, rue Albert
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cet effet et disponible à l'endroit précisé ci-dessus;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 523 de la MRC de Montcalm selon l'unité d'évaluation visée par la demande.

Cet avis est donné conformément à l'article 75 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1).

Donné à Sainte-Julienne, ce vingtième (20^e) jour du mois de septembre deux mille vingt-trois (2023).


Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière